

Appel du Collectif Associations Excedées

Pour la défense des associations et de leurs salarié·e·s

Nous sommes les héritier·ère·s d'une longue histoire : celle du monde associatif avant et après la fameuse année 1901 qui légalise le droit d'association à but non lucratif.

Héritier·e·s, nous sommes aujourd'hui des milliers de salarié·e·s et bénévoles qui œuvrons pour l'émancipation des citoyens et citoyennes dans des domaines aussi divers que le secteur social, l'écologie, l'éducation, les arts, la culture, le sport, la santé... l'ensemble du secteur non marchand. La plupart d'entre nous avons la conviction que l'intérêt individuel est essentiel sans pour autant primer sur la mise en commun, l'action citoyenne locale et la coopération.

Depuis une vingtaine d'années, notre modèle associatif se détériore sous l'impulsion des réformes néo-libérales : la rentabilité prend la place sur tout autre objectif.

Associations, citoyens et citoyennes, collectifs, doivent être rentables là où ils avaient choisi d'être les moteurs d'une éducation populaire, de l'échange, du partage, de découvertes et d'expérimentations.



Comme par exemple dans le service public, où les mots client et cliente ont remplacé ceux d'usager et usagère, on nous impose désormais de vendre des produits, de fournir des prestations, d'être rentables au lieu de réaliser notre objet social.*

Une fragilisation structurelle de la vie des associations s'est développée par la remise en cause répétée des aides publiques de fonctionnement (État, collectivités territoriales). On a glissé doucement vers une logique d'appel à projet, imposant aux associations une vision de court terme et un système provenant de l'entrepreneuriat privé et des appels d'offres**. Ce basculement accentue la précarité dans laquelle évoluent

les salarié·e·s des associations. Le maintien de l'emploi est devenue une lutte quotidienne réduisant le temps dédié à l'objet initial des structures.

Dans un contexte où le gouvernement E. Philippe à la demande de E. Macron fait le choix de supprimer l'Impôt sur la fortune, d'abaisser massivement la fiscalité sur les revenus du capital, perdant ainsi 7 milliards d'euros de budget prélevés sur les plus riches de la population, l'annonce de la suppression de 240 000 emplois aidés (dont 130 000 dans l'associatif) pour économiser 2,5 milliards d'euros sur le budget de l'emploi est la goutte d'eau qui fait déborder le vase !

Pour justifier cette suppression, on nous parle de "subvention déguisée". Une façon désobligeante de s'adresser à toutes et à tous : comme si la subvention, issue du prélèvement des impôts, était un privilège ! Les subventions de l'État, et leurs redistributions, sont la résultante de son engagement envers le tissu associatif plus riche et plus divers que celui du capital. Il devient urgent que cet apport non monétisable des associations à la société soit reconnu et pris en compte dans les choix politiques.

Les contrats aidés sont extrêmement précaires. Ils imposent le plus souvent des temps partiels non choisis et un salaire au SMIC permettant à peine de s'en sortir alors qu'une expérience, des diplômes et des compétences sont très souvent exigées. Ces contrats sont le plus souvent l'aboutissement d'un parcours du combattant·e pour des salarié·e·s qui sont passé·e·s du stage au

service civique, avec la même charge de travail, les mêmes missions et la même précarité. Toutefois, ces contrats sont la seule possibilité aujourd'hui pour les associations de maintenir leurs engagements. Dans 60% des cas, ils se transforment en un CDD ou CDI et offrent alors à l'association la possibilité de se développer et au salarié·e·s une stabilité de l'emploi. De plus, ce dispositif, bien qu'insuffisant, permet un temps de formation professionnel que les salarié·e·s peuvent ajouter à leur C.V.

Ce dernier coup de massue est non seulement une provocation aux associations et aux salarié·e·s mais une insulte à tout·e travailleur et travailleuse du secteur public comme celui du privé.

Les associations sont depuis des décennies l'un des laboratoires d'expérimentation de la précarité que la loi de travail veut généraliser dans tous les autres secteurs.

Nous disons aujourd'hui haut et fort :

STOP à cette précarisation!
STOP aux atteintes faites aux associations!
OUI aux emplois pérennes!

Nous exigeons aujourd'hui la restauration des contrats aidés jusqu'à l'instauration d'un vrai statut pérenne pour les salarié·e·s du secteur associatif.

Nous voulons une politique d'aide à l'emploi plutôt que des emplois aidés.

Pour en savoir plus et vous joindre à notre mouvement:

Prochaine réunion lundi à 18h30
lieu à définir (voir page FB du collectif)

email : cae33@gmx.fr

* L'objet social d'une association loi 1901 correspond à ses buts et à ses activités.

**Circulaire Fillon sur les aides au projet du 20 janvier 2010

